

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-cinq, le 25 février à 18h05, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Gérard FESSELET, Daniel FRERY, Christian GAILLARD, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, André KLEIBER, Jean LOCATELLI, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Annick PRENAT, Frédéric ROUSSE, Jean-Michel TALON et Dominique TRÉLA, **membres titulaires** Hervé FRACHISSE **membre suppléant**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Martine BENJAMAA, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Thomas BIETRY, Chantal CHAVANNE, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Patrice DUMORTIER, Vincent FREARD, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Sandrine JANIAUD LARCHER, Thierry MARCJAN, Sophie MARKOVIC, Anaïs MONNIER, Claude MONNIER, Imann EL MOUSSAFER, Emmanuelle PALMA-GERARD, Nicolas PETERLINI, Fabrice PETITJEAN, Florence PFHURTER, Sophie PHILIPPE, Jean RACINE, Virginie REY, Lionel ROY, Françoise THOMAS, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE.

Avaient donné pouvoir : Thomas BIETRY à Gilles COURGEY, Martine BENJAMAA à Jacques ALEXANDRE, Daniel BOUR à Robert NATALE, Monique DINET à Bernard CERF, Emmanuelle PALMA-GERARD à Fatima KHELIFI, Françoise THOMAS à Frédéric ROUSSE et Bernard VIATTE à Hervé FRACHISSE

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 21 février 2025	Le 21 février 2025	En exercice	50
		Présents	19
		Votants	26

Le Président, a rappelé que la présente séance pouvait se tenir sans condition de quorum puisqu'elle faisait suite à une précédente séance de l'assemblée régulièrement convoquée le 30 janvier, où le quorum n'avait pas été atteint et qu'elle a fait l'objet d'une seconde convocation envoyée le vendredi 21 février 2025.

Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Roland DAMOTTE est désigné.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

**2025-02-09 - Validation du projet de mise en conformité de la déchetterie de Fêche l'Eglise
Sollicitation DSIL 2025**

Rapporteur : Bernard CERF

La dernière réhabilitation de la déchetterie de Fêche l'Eglise date de 2007. Le local des gardiens, ainsi que les locaux destinés aux déchets diffus spécifiques (DDS), aux déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) sont tous des algécos présentant beaucoup de signes de vieillissement, mais aussi et surtout ne répondant plus aux normes actuelles. Cette non-conformité a été relevée suite à un contrôle de l'Apave, contrôle relatif aux installations classées.

Les filières de déchets se multiplient et l'espace nécessaire pour accueillir des contenants permettant un tri supplémentaire (dernier en date : les articles de sport et de loisirs) fait défaut. La collectivité souhaite profiter de ces travaux pour optimiser l'espace, refaire les gardes corps au-dessus des bennes qui sont très abimés.

Tous les enrobés sont à refaire, le passage des nombreux camions et les dépôts de bennes les ayant fortement détériorés.

Ce projet intégrera la défense incendie avec un système de rétention des eaux.

DEPENSES		RECETTES	
Intitulé	Montant (HT)	Intitulé	Montant (HT)
Etudes diverses et maîtrise d'œuvre	18 128.00 €	DSIL (sollicitée)	136 522.00€
Reprise des enrobés	66 570.00 €		
Protection incendie	56 607.00 €	Financement de la CCST	318 553.00 €
Aménagements	313 770.00 €		
TOTAL	455 075.00 €	TOTAL	455 075.00 €

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- De valider le projet de mise en conformité de la déchetterie de Fêche l'Eglise ;
- De solliciter la dotation de soutien à l'investissement local (D.S.I.L), pour un montant de 136 522 € au taux maximal d'intervention ;
- D'approuver le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme ci-dessus ;
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ces prises de décision.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le **MERCREDI 05 MARS 2025**

Le Président,
Le Président Christian RAYOT

Le Président,
Le Président Christian RAYOT

